

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULT

ARRONDISSEMENT de
BEZIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN**

Nombre de Membres

du Conseil Municipal 27

En exercice 27

Présents 21

Votants 27

Date de la convocation :
22/04/2026

Date de l'affichage :
22/04/2026

DELIBERATION N°4 DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-huit avril, à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au Centre Associatif et Culturel « Esprit Gare » sis Place Marcel Barrère, sous la présidence de Madame Marlène PUCHE, Maire.

Présents : Patrick ANGLES, Anne AURIOL, Sophie BALLESTER, Alain BARTHEZ, Anaïs BASCHET, Jean-Christophe BOUCAUD, Bertrand CAVAILLES, Pascale CLAVEL, Candice DELAIRE-COURTES, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandra PACHOT, Serge PESCE, Marlène PUCHE, Babou RATINEY, Rodolphe SANCHEZ, Jérémy SANSA, Alain TAURINES, Anne-Catherine TERRYN

Absents excusés : Lydia BARTHES (procuration à Jérémy SANSA), Thierry DAURAT (procuration à Marlène PUCHE), Françoise EHINGER (procuration à Thomas GARCIA), Sandrine MELLOULI (procuration à Jean-Philippe JUAN), Nathalie PUECH (procuration à Brice FORGET), Pascal RIGATTIERI (procuration à Serge PESCE)

Secrétaire de séance : Anne AURIOL

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2025 au BP 2026

Après le vote du CFU 2025, ainsi que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, il appartient à l'assemblée de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- **Décide** de l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 suivante :

Résultat de fonctionnement :	+ 697 980,20 €
Résultat antérieur reporté (R002) :	+ 1 640 099,49 €
Résultat de l'exercice cumulé :	+ 2 338 079,69 €
Résultat de l'exercice à affecter :	+ 2 338 079,69 €

Résultat d'investissement :	- 125 657,10 €
Résultat antérieur reporté (R001) :	+ 93 137,03 €
Résultat d'investissement à reporter (D001)	- 32 520,07 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	-320 917,02 €

Accusé de réception en préfecture
034-213401482-20260428-DEL04-280426-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

Besoin total de financement :

-353 437,09 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

Affectation en réserves (R1068) en investissement : 353 437,09 €

Report en fonctionnement (R002) : 1 984 642,60 €

Pour information :

Report en investissement (D001) :

32 520,07 €

- **Donne** pouvoir à Madame le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

*Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.*

Le secrétaire de séance,
Anne AURIOL



Le Maire,
Marlène PUCHE



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9) (JO du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art.1 – A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Porte la présente au recueil des actes administratifs de la Commune.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401482-20260428-DEL04-280426-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026